

MÉMO INTERNE

9 avril 2021



DESTINATAIRES : Parcours et établissements de golf du Québec

DE : La Table de concertation de l'industrie du golf du Québec

OBJET : COVID-19 – **MISE À JOUR** – Protocole d'opération des parcours de golf au Québec



Chers dirigeants d'établissements de golf,

À la suite des récentes mesures annoncées par le Gouvernement du Québec, la Table de concertation de l'industrie du golf du Québec transmet une mise à jour des mesures à respecter à compter du 8 avril et réitère l'importance de l'application des consignes gouvernementales.

COLLECTIVEMENT RESPONSABLES

En ce début hâtif de la saison golf, les représentants de la Table de concertation souhaitent rappeler à l'ensemble des intervenants de l'industrie du golf l'importance du **respect des directives gouvernementales afin d'assurer la protection de la clientèle et des employés de vos établissements.**

Nous savons que le gouvernement québécois est très sensible à la santé et à la sécurité de tous les Québécois. Les golfeurs tout comme les gestionnaires et employés des clubs de golf devront être **collectivement responsables** tout au long de la saison 2021.

Il est donc primordial de maintenir une rigueur quant à l'application des mesures gouvernementales en vigueur. **Des publications sur les réseaux sociaux seront effectuées au cours des prochains jours afin de sensibiliser les golfeurs aux respects des mesures.**

Notez que le rôle de la Table de concertation est de vous **communiquer les mesures sanitaires et les consignes gouvernementales dictées par la Direction de la santé publique.** Nous ne décidons et n'imposons aucune règle supplémentaire à celles identifiées par le gouvernement du Québec.

NOUVELLES MESURES – En vigueur dès le 8 avril

- **Port du masque ou du couvre-visage pour la clientèle de 10 ans et plus.**
En zones orange et rouge, le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire pour tous et en tout temps dès l'arrivée au stationnement et ce jusqu'au tertre de départ. De plus, le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire sur le parcours lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée par les participants, si ceux-ci ne résident pas à la même adresse.
- **Port du masque médical pour tous les employés(es)**
Dans tous les établissements, Le port du masque médical ou du masque attesté par le BNQ en continu à l'intérieur des milieux de travail est exigé comme mesure complémentaire de protection. Pour le travail à l'extérieur, le port du masque en tout temps est exigé si des interactions à moins de 2 mètres avec des collègues de travail sont inévitables. Le port du masque en continu ne s'applique pas si la personne travaille seule dans une cabine ou une pièce fermée (exemples : un bureau avec murs et porte, un camion, un habitacle) et lorsqu'elle mange et boit (par exemple lors des repas et des pauses).
- **Centres de golf intérieurs**
En zone rouge, les installations sportives intérieures doivent demeurer fermées.
- **Déplacement entre les régions**



Les résidents des zones rouges et orange ne peuvent se déplacer vers une zone jaune, dont pour visiter un club de golf.

Rappel des zones en vigueur : jaune, orange, rouge et mesures d'urgence

- **Palier 2 – zone jaune** : Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Côte-Nord.
- **Palier 3 – zone orange** : Abitibi-Témiscamingue, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Estrie et Mauricie–Centre-du-Québec.
- **Palier 4 – zone rouge** : Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Capitale-Nationale, Outaouais, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent.
- **Zone rouge - Mesures spéciales d'urgence** : Communauté métropolitaine de Québec, la ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC Beauce-Sartigan, la MRC de Bellechasse, la MRC Les Etchemins, la MRC La Nouvelle-Beauce et la MRC Robert-Cliche.

Rappel des mesures générales prescrites

- **Couvre-feu entre 20 h et 5 h dans les zones en mesures spéciales d'urgence.**
- **Couvre-feu entre 20 h et 5 h sur les territoires des villes de Montréal et Laval à partir du dimanche 11 avril.**
- Couvre-feu entre 21 h 30 et 5 h en zones orange et rouge.
- Le lavage des mains et autres mesures sanitaires prescrites.
- La distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.
- Les vestiaires doivent demeurer fermés en zones orange et rouge.
- Les compétitions sont interdites en zones jaune, orange et rouge.

Pour toutes questions, veuillez contacter :

ANPTG du Canada, section Québec
Nathalie Lavallée, directrice de l'exploitation
Tél. : 866 626-4262, poste 15
Courriel : nlavallee@ngcoa.ca

PGA du Québec
Dominic Racine, directeur général
Tél. : 514 252-3348
Courriel : dominic@pgadubec.com

ACGQ
Stéphane Dubé, directeur général
Tél. : 1 866-507-7237
Courriel : info@acgq.ca

Golf Québec
François Roy, directeur général adjoint
Tél. : 514 349-4653
Courriel : froy@golfquebec.org